

DEL20240101

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Séance du 1 février 2024

Membres en exercice :	19	L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 19 heures 30, le Conseil
Présents :	13	municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en
Pouvoirs :	5	session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David
Nombre de suffrages exprimés :	18	BANANT, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 26/01/2024

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 26/01/2024

Présents : David BANANT – Carole BRETON - Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Ludivine MOLLARD - Lise BALLY - Vincent BOUILLE – Karine DORGET - Bernard REVILLON - Avedis GOUYOUMDJIAN – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ - Damien DUCLOS.

Absents ayant donné pouvoir : Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Vincent BAUD à Vincent BOUILLE, Vincent RABATEL à Damien DUCLOS, Claude MONARD à David BANANT, Sonia BERNARD à Karine DORGET

Absents sans pouvoir : Gilles PASCAL

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LIAUDON

DEL20240101 - Désaffectation bâtiment communal sis rue de la poste et route du Tram

VU la délibération n° DEL20230602 du 3 octobre 2023 relative à l'opération centre-bourg et au déclassement par anticipation des parcelles concernées par ladite opération ;

VU le courrier de la préfecture de la Haute-Savoie en date du 6 octobre 2023, autorisant la commune à prononcer la désaffectation du bâtiment communal sis rue de la poste et route du Tram ;

VU le constat dressé par Me LEGRAND, huissier de justice à Valserhône, venu sur place les 15 janvier et 31 janvier 2024, constatant la désaffectation du bâtiment et alentour.

CONSIDERANT la nécessité, après la signature de l'acte authentique de vente entre la commune de Frangy et SOGEPROM Alpes Habitat signé le 24 novembre 2023, et conformément à la délibération susvisée, de prononcer la désaffectation des bâtiments publics sis rue de la poste et route du tram ainsi que des espaces publics sur les parcelles de la tranche deux.

Les parcelles concernées sont :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	2227	Frangy	00 ha 00 a 43 ca
C	2825	Frangy	00 ha 05 a 87 ca
C	2827	40 rue de la poste	00 ha 16 a 46 ca
C	2833	Frangy	00 ha 01 a 57 ca

Total surface : 00 ha 24 a 33 ca

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

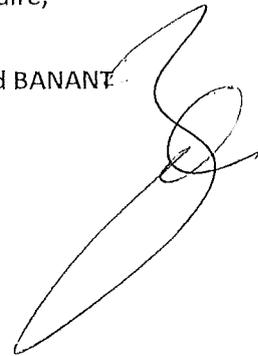
- **CONSTATE** et **PRONONCE** la désaffectation du bâtiment communal sis rue de la poste et route du Tram, et l'ensemble des espaces publics présents sur les parcelles susmentionnées ;
- **AUTORISE** le maire ou son 1^{er} adjoint à signer toute pièce relative à cette procédure de désaffectation.

Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 5 février 2024

Le Maire,

David BANANT

Le secrétaire de séance



DEL20240102

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Séance du 1 février 2024

Membres en exercice :	19	L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 19 heures 30, le Conseil
Présents :	13	municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en
Pouvoirs :	5	session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David
Nombre de suffrages exprimés :	18	BANANT, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 26/01/2024

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 26/01/2024

Présents : David BANANT – Carole BRETON - Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Ludivine MOLLARD - Lise BALLY - Vincent BOUILLE – Karine DORGET - Bernard REVILLON - Avedis GOUYOUMDJIAN – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ - Damien DUCLOS.

Absents ayant donné pouvoir : Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Vincent BAUD à Vincent BOUILLE, Vincent RABATEL à Damien DUCLOS, Claude MONARD à David BANANT, Sonia BERNARD à Karine DORGET

Absents sans pouvoir : Gilles PASCAL

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LIAUDON

DEL20240102 : Installation d'un système de supervision sur réseau d'eau potable

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n°DEL20230208 du 5 Avril 2023 approuvant le Budget Primitif ;

VU l'information préalable faite lors de la commission d'appel d'offres du 6 septembre 2023 et à la commission travaux le 28 novembre 2023 ;

CONSIDERANT les travaux à réaliser pour l'installation d'un système de supervision ou « télégestion » sur le réseau de la régie d'eau potable de Frangy ;

CONSIDERANT le devis de la société *Besson Travaux Publics*, située à MARLIOZ 74270.

AYANT entendu l'exposé du rapporteur,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

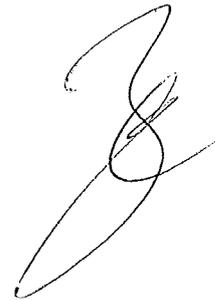
- ADOPTE la décision d'engager les travaux ;
- ACCEPTE la proposition de la société BESSON ;
- AUTORISE le maire ou son adjoint à signer toute pièce à intervenir.

Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 5 février 2024

Le Maire,

David BANANT

Le secrétaire de séance



DEL20240103

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Séance du 1 février 2024

Membres en exercice :	19	L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David BANANT, Maire.
Présents :	13	
Pouvoirs :	5	
Nombre de suffrages exprimés :	18	

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 26/01/2024

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 26/01/2024

Présents : David BANANT – Carole BRETON - Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Ludivine MOLLARD - Lise BALLY - Vincent BOUILLE – Karine DORGET - Bernard REVILLON - Avedis GOUYOUMDJIAN – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ - Damien DUCLOS.

Absents ayant donné pouvoir : Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Vincent BAUD à Vincent BOUILLE, Vincent RABATEL à Damien DUCLOS, Claude MONARD à David BANANT, Sonia BERNARD à Karine DORGET

Absents sans pouvoir : Gilles PASCAL

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LIAUDON

DEL20240103 - Autorisation de déposer une déclaration préalable pour la rénovation du toit du bâtiment sis 141 rue du grand pont

CONSIDERANT l'état de vétusté avancé du toit bâtiment appartenant à la commune situé 141 rue du grand pont à FRANGY, et donc la nécessité de le rénover dans les meilleurs délais.

CONSIDERANT l'obligation pour le maître d'ouvrage de déposer une déclaration préalable pour cette opération.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **AUTORISE** le maire à **SIGNER** et à **DEPOSER** la demande de déclaration préalable de travaux auprès des services compétents.

Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 5 février 2024

Le Maire,

David BANANT



Le secrétaire de séance



DEL20240104

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Séance du 1 février 2024

Membres en exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 5
Nombre de suffrages
exprimés : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David BANANT, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 26/01/2024

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 26/01/2024

Présents : David BANANT – Carole BRETON - Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Ludivine MOLLARD - Lise BALLY - Vincent BOUILLE – Karine DORGET - Bernard REVILLON - Avedis GOUYOUMDJIAN – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ - Damien DUCLOS.

Absents ayant donné pouvoir : Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Vincent BAUD à Vincent BOUILLE, Vincent RABATEL à Damien DUCLOS, Claude MONARD à David BANANT, Sonia BERNARD à Karine DORGET

Absents sans pouvoir : Gilles PASCAL

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LIAUDON

DEL20240104 – Modification des tarifs communaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2213-6 et L.2331-4 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2321-3 et L.2322-4 ;

CONSIDERANT la compétence du Conseil municipal pour fixer les tarifs communaux et garantir pour la bonne gestion du domaine public ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de faire évoluer les tarifs communaux ;

CONSIDERANT la nécessité de préciser certaines conditions d'occupation du domaine public, notamment en mettant à jour la délibération DEL20220211 du 31 mars 2022 concernant les droits de place du marché hebdomadaire et les tarifs annuels des autorisations de stationnement ;

CONSIDERANT la rencontre organisée entre la collectivité et les commerçants ambulants le 17 janvier 2024 en mairie ;

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Gérard RENUCCI, Adjoint au Maire en charge de l'Economie, des Finances, des Actions juridiques et des Ressources humaines,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- APPROUVE les nouveaux tarifs communaux mentionnés ci-dessous :

DROITS DE PLACE / AUTORISATION DE STATIONNEMENT :

MARCHE HEBDOMADAIRE :

Type de droits de place	Tarif au 1 ^{er} février 2024
Commerçant ambulant fréquent (Plus de 26 présences dans l'année, tarif calculé en fonction de la surface occupée en mètre linéaire moyen).	1 €/ml/jour
Commerçant ambulant saisonnier (Moins de 26 présences par année, tarif calculé en fonction de la surface occupée en mètre linéaire).	2 € /ml/jour

TAXI :

Type de droits de stationnement	Tarif 2023	Tarif 2024
Stationnement taxi	100 €/an	400 €/an

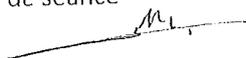
- PRECISE que les droits de place du marché hebdomadaire sont applicables à compter du 7 février 2024 ;

Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 5 février 2024

Le Maire,

David BANANT

Le secrétaire de séance



DEL20240105

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Séance du 1 février 2024

Membres en exercice :	19	L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 19 heures 30, le Conseil
Présents :	13	municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en
Pouvoirs :	5	session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David
Nombre de suffrages exprimés :	18	BANANT, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 26/01/2024

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 26/01/2024

Présents : David BANANT – Carole BRETON - Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Ludivine MOLLARD - Lise BALLY - Vincent BOUILLE – Karine DORGET - Bernard REVILLON - Avedis GOUYOUMDJIAN – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ - Damien DUCLOS.

Absents ayant donné pouvoir : Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Vincent BAUD à Vincent BOUILLE, Vincent RABATEL à Damien DUCLOS, Claude MONARD à David BANANT, Sonia BERNARD à Karine DORGET

Absents sans pouvoir : Gilles PASCAL

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LIAUDON

DEL20240105 - Achat d'un véhicule type camion-benne à dispositif *ampliroll*

VU la délibération n° 200220604 du 7 novembre 2022, portant délégation de pouvoirs au maire.

CONSIDERANT le caractère inutilisable du camion-benne mis à disposition des ateliers municipaux (immatriculé : AH-464-VG), et la nécessité de le remplacer pour pourvoir au bon fonctionnement du service public communal ;

CONSIDERANT les offres commerciales reçues et négociées par les services communaux pour son remplacement par un modèle neuf équipé d'un système type « *ampliroll* » ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

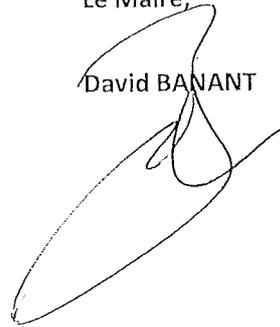
- AUTORISE la collectivité à sortir le véhicule immatriculé AH-464-VG de son domaine privé et à procéder à sa cession.
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager la dépense de 62 084€ TTC auprès de la société IVECO.

Pour copie conforme,
Fait à FRANGY, le 5 février 2024

Le Maire,

David BANANT

Le secrétaire de séance



DEL20240106

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Séance du 1 février 2024

Membres en exercice :	19	L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 19 heures 30, le Conseil
Présents :	13	municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en
Pouvoirs :	5	session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David
Nombre de suffrages exprimés :	18	BANANT, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 26/01/2024

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 26/01/2024

Présents : David BANANT – Carole BRETON - Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Jean-Pierre LIAUDON – Ludivine MOLLARD - Lise BALLY - Vincent BOUILLE – Karine DORGET - Bernard REVILLON - Avedis GOUYOUMDJIAN – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ - Damien DUCLOS.

Absents ayant donné pouvoir : Melinda VAREON à Chantal BALLEYDIER, Vincent BAUD à Vincent BOUILLE, Vincent RABATEL à Damien DUCLOS, Claude MONARD à David BANANT, Sonia BERNARD à Karine DORGET

Absents sans pouvoir : Gilles PASCAL

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LIAUDON

DEL20240106 - Autorisation de dépense pour la modernisation du parc informatique de l'école au Fil des Ussets

VU la délibération n° 20220604 du 7 novembre 2022, portant délégation de pouvoirs au maire ;

CONSIDERANT la vétusté du parc informatique de l'école au fil des Ussets, ainsi que la nécessité de renouveler le contrat de maintenance-réseau ;

CONSIDERANT les demandes de la direction et de l'équipe enseignante pour le renouvellement du parc informatique mis à disposition par la commune ;

CONSIDERANT l'offre commerciale formulée par la société INFOVISION, basée à RUMILLY, comprenant le renouvellement de tous les ordinateurs enseignants, la modernisation du réseau, la revalorisation des trente-six ordinateurs élèves et la maintenance pour une année scolaire, au prix total de 22.432,18€ TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- ACCEPTE la proposition commerciale de la société INFOVISION ;

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

ID : 074-217401314-20240205-DEL20240106-DE

5/10

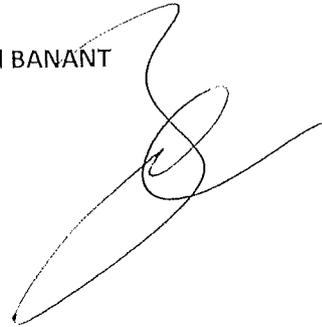
- **AUTORISE** le maire à solliciter la commune de MUSIEGES pour participer financièrement à cet investissement ;
- **AUTORISE** le maire ou son adjoint à engager la dépense et à signer toute pièce à intervenir.

Pour copie conforme,

Fait à FRANGY, le 5 février 2024

Le Maire,

David BANANT



Le secrétaire de séance

